

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**  
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

18 – 11 avril 2019

***18. Travaux de protection des vestiges archéologiques de l'église  
Saint Martin***

Rapporteur : Madame VALETTE

**VU** le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- ✓ d'approuver ces travaux de drainage et d'évacuation des eaux souterraines pour un montant d'opération prévisionnel estimé à 60 000 € HT (72 000 € TTC),
- ✓ d'adopter le plan de financement de l'opération,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus hautes possible auprès de l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Occitanie et du Département du Tarn et Garonne.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** ces travaux de drainage et d'évacuation des eaux souterraines pour un montant prévisionnel estimé à 60 000€ HT (72 000 € TTC),

**ADOPTE** le plan de financement comme suit :

Travaux de protection des vestiges archéologiques de l'église Saint Martin	taux	Montant en €HT
État (DRAC)	40 %	24 000
Département de Tarn et Garonne	20 %	12 000
Région Occitanie	20 %	12 000
Commune	20 %	12 000
<b>Total</b>		<b>60 000</b>

**SOLLICITE** l'autorisation de pré financer l'opération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus hautes possible auprès de l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Occitanie et du Département du Tarn et Garonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour copie conforme  
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :